

## **STUDIO PETITS PAS et Cie** **Inscription**

**NOM:** .....

**PRÉNOM:** .....

**Date de naissance:** ..../..../.....

**Adresse postale:** .....

**Mail: (pour les mineurs, celui des parents):**

.....@.....

**Téléphone: ( pour les mineurs, celui des parents):**

.....

Studio rue Louis Combes

Studio rue Ulysse Gayon

**Cours choisis ( discipline/niveau/horaire):**

-  
-  
-

Au moment de votre inscription, votre dossier complet est à déposer à l'accueil du Studio, ou auprès de votre professeur. Il comporte: la présente fiche de renseignements remplie lisiblement, le règlement intérieur, au verso, signé et les 4 chèques demandés (1 chèque comprenant l'adhésion annuelle + le forfait de septembre et 3 chèques trimestriels).

Non complet, un dossier ne sera pas enregistré.

Chaque élève doit être en possession d'un certificat médical à jour qu'il peut conserver et nous apporter en cas de besoin, sur demande du Studio Petits Pas.

Les élèves sont tenus d'assister aux cours en tenue de danse (justaucorps, collants ou pantalon de danse), les cheveux parfaitement attachés et sans bijoux.

Les cours et les répétitions ont lieu sans public dans les studios.

Les élèves sont sous la responsabilité de leur professeur, dans le studio, pendant la durée des cours, et, en aucun cas, au delà. Pour une question de sécurité, de responsabilité et de quiétude pendant les cours, il n'est pas possible que les enfants soient laissés seuls dans le centre de danse lorsqu'ils n'y ont pas cours. De même, les plus petits ne sont pas autorisés à aller seuls dans les vestiaires.

Les parents ou responsables sont priés d'être présents lorsque le cours se termine.

Les tarifs sont forfaitaires et incluent tous les cours dispensés entre septembre et juin. Ils comprennent aussi les répétitions supplémentaires et tiennent compte des périodes de fermeture, jours fériés, ou vacances scolaires. Les modifications ponctuelles d'emploi du temps sont annoncées par le professeur, affichées au centre de danse et/ou adressées par mail aux familles.

Pour les forfaits 1 cours ou 2 cours/semaine:

Le forfait est payable en 4 chèques : 1 chèque comprenant le forfait mensuel (septembre) + l'adhésion annuelle, et 3 chèques de règlement trimestriel à l'ordre de Studio Petits Pas.

Pour les forfaits comprenant plus de 2 cours/semaine:

Il est possible de payer en 4 chèques également, ou en dix chèques mensuels + adhésion annuelle, à l'ordre de Studio Petits Pas.

Tout trimestre commencé est dû.

Les règlements doivent être remis en totalité lors de l'inscription pour que le dossier soit enregistré.

En cas de fermeture administrative pour raison sanitaire, qui impliquerait une suspension temporaire des cours en studio, la continuité pédagogique sera assurée en distanciel pour tous les niveaux: les frais pédagogiques seront maintenus.

Les élèves participant aux spectacles, rencontres chorégraphiques, concours ou autre projet de scène en groupe, s'engagent à assister à toutes les répétitions. Les frais de costumes sont à la charge des familles.

Dans le cadre des cours, des stages ou des représentations, le Studio Petits Pas peut être amené à prendre des photos ou à filmer les danseurs. Ces images peuvent être utilisées pour la promotion du centre de danse ( site internet / plaquettes de présentation) sans contrepartie financière.

**NOM DE L'ELEVE:** .....

**Représentant légal pour les mineurs :** .....**reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur du Studio Petits Pas.**

**Fait à Bordeaux , le** .....

**Signature:**